

Certificat d'admissibilité

Numéro de dossier

PRR

Pour l'obtention d'une aide financière de la Société d'habitation du Québec

Confirmation d'admissibilité

À titre de partenaire de la Société d'habitation du Québec (ci-après nommée la « Société »), je confirme l'admissibilité du propriétaire suivant :

Nom du ou des propriétaires

à une aide financière dans le cadre du programme RénoRégion visant le domicile situé au :

N° Rue Ville Code postal

Conséquemment, ce propriétaire est admissible à une aide financière qui ne pourra excéder la somme de :

Montant (en lettres moulées) (\$).

S'il y a lieu, le propriétaire avisera le partenaire de tout changement d'entrepreneur, ceci pouvant entraîner une modification du montant de l'aide financière.

La Société d'habitation du Québec peut annuler son engagement à verser l'aide financière si les travaux n'ont pas été exécutés dans les douze (12) mois suivant la date inscrite sur le certificat d'admissibilité.

Dans le cas où les travaux autorisés ne seraient pas tous réalisés, le calcul de l'aide financière pourrait être révisé au prorata des travaux exécutés, sur présentation des factures.

Les factures des entrepreneurs devront être transmises au partenaire à la fin des travaux.

L'aide financière sera versée lorsque tous les travaux apparaissant dans le *Devis détaillé* auront été exécutés conformément aux exigences de la Société.

Le partenaire pourra verser l'aide financière au propriétaire au moyen d'un chèque libellé à son nom et à celui d'une tierce partie si le propriétaire lui donne son accord par écrit.

Les coûts du programme RénoRégion sont assumés par la Société d'habitation du Québec. La Société canadienne d'hypothèques et de logement peut participer au financement du programme pour l'aide allouée aux ménages à faible revenu.

Partenaire municipal

Nom (en lettres moulées)

Représentant autorisé du partenaire

Nom (en lettres moulées)

Signature

Année

Mois

Jour

Ind. rég

Numéro de téléphone

Poste